

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES COLLEGES A ET B
AU CONSEIL DE DEPARTEMENT DES ETUDES DU MONDE ANGLOPHONE
DE L'UFR ALLSH**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche **Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH)** adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 24 février 2022 ;
Vu l'arrêté électoral modificatif en date du 18 mars 2022 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures en date du 16 mars 2022 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège A :

Sièges à pourvoir : 5
Inscrits : 14
Votants : 6
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 6
Taux de participation électorale : 42,86 %

Ont obtenu :

Candidats	Total voix	Sièges attribués au scrutin plurinominal majoritaire à un tour
PAGE Anne	6	PAGE Anne
HEDON Marie-Odile	6	HEDON Marie-Odile
PILLIERE Linda	6	PILLIERE Linda
LEFAIT Sébastien	6	LEFAIT Sébastien
GRAVES Matthew	6	GRAVES Matthew

Sont élus :

- PAGE Anne
- HEDON Marie-Odile
- PILLIERE Linda
- LEFAIT Sébastien
- GRAVES Matthew

Collège B :

Sièges à pourvoir : 5
Inscrits : 63
Votants : 20
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages valablement exprimés : 18
Taux de participation électorale : 31,75 %

Ont obtenu :

Candidats	Total voix	Sièges attribués au scrutin plurinominal majoritaire à un tour
LACAZE Grégoire	18	LACAZE Grégoire
MENZIES Ruth	18	MENZIES Ruth
TURCSAN Gabor	18	TURCSAN Gabor
BENOIT Laura	18	BENOIT Laura
LORENZONI Virgile	18	LORENZONI Virgile

Sont élus :

- LACAZE Grégoire
- MENZIES Ruth
- TURCSAN Gabor
- BENOIT Laura
- LORENZONI Virgile

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR **ALLSH** et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2022,

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR ALLSH,


Lionel DANY

